TR/EG

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE DANIELLE CASANOVA (R.D.224)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Danielle Casanova par la société Corébat – 20 avenue de la Gare – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (raccordement électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Danielle Casanova** à compter du **10 février 2023** à **9 heures** jusqu'au **24 février 2023** à **16 heures 30** :

- **Neutralisation de trois places de stationnement** au droit du n°122 afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation de la piste cyclable** au droit du n°118 : les cyclistes seront déviés dans la circulation générale,
- **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°118 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest –DTVD du conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Etablissement Publics Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Corébat – 20 avenue de la Gare – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux.

FAIT EN MAIRIE, LE 02 FEV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqeux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

François Presset

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 03 FEV. 2023